

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 14 Novembre 2024

Date de la Convocation
08/11/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
18/11/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AVENANT N°1 – LOT N°1 : MARCHÉ D’AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Vu l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Vu décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°D2024_06_18_01 relative à l’attribution du marché d’aménagement du centre-bourg,

Considérant l’ajout de réseau pour la vidéosurveillance (fourreaux) et des modifications de structure de voirie au niveau de la rue du Moulin (RD),

M. le Maire présente le proposition d’avenant n°1 pour le lot 1 – VRD-Réseaux, de l’entreprise SEDEP, pour un montant de 26 097.20€ HT soit une augmentation de 3.47% du marché initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DE CONCLURE** l’avenant n°1 ci-après détaillés :

- Marché initial: 752 591.18€ HT
- Avenant n°1 - montant : +26 097.20€ HT
- Nouveau montant du marché : 778 688.38€ HT
- Delta : +3.47%

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 14 Novembre 2024

Date de la Convocation
08/11/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

18/11/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°4

M. le Maire rappelle que le budget primitif du budget communal pour l’exercice 2024 a été validé par délibération en date du 27 mars 2024 et modifié par DMs.

Afin de régulariser plusieurs écritures et d’ajuster les crédits nécessaires, M. le Maire présente la décision modificative n°4.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	8 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7032 : Droits de stationnement et de location sur la voie publique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-70846 : Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
R-70878 : Remboursement de frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	139 980,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	139 980,00 €	13 000,00 €
R-73212 : Dotation de solidarité communautaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 980,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 980,00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	30 500,00 €	139 980,00 €	170 480,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	204 145,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	204 145,00 €
D-231-12 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG-RESISTUB	211 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	211 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	0,00 €	416 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	416 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	211 855,00 €	416 000,00 €	0,00 €	204 145,00 €
Total Général		234 645,00 €		234 645,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ADOpte** la décision modificative n°4 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 14 Novembre 2024

Date de la Convocation
08/11/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
18/11/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE – MISSION AVIS SUR L’OPERATION ET LE SUIVI D’OPERATION POUR LA SALLE ERNEST RENAUD : CONVENTION N°P.GO.236.24.001

Dans le cadre des travaux énergétiques de la salle Ernest Renaud, le SyDEV propose assistance technique à la mise en œuvre – mission avis sur l’opération et le suivi d’opération.

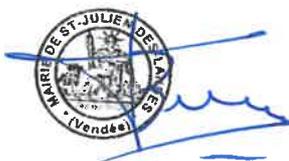
M. le Maire présente la convention n°P.GO.236.24.001 pour un montant de 7 500.00€ TTC avec une prise en charge financière du SyDEV de 80% soit un reste à charge à la collectivité de 1 500.00€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** la convention n°P.GO.236.24.001 pour assistance technique à la mise en œuvre – mission avis sur l’opération et le suivi d’opération
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document s’afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 14 Novembre 2024

Date de la Convocation
08/11/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
18/11/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l’aménagement des liaisons douces dans le cadre du programme Logement et Aménagement – axe mobilité durable du Conseil Départemental.

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Maillage liaisons douces	366 819.20€	DETR Verte : 20%	73 363.84€
		Fonds Verts 2024 : 25%	91 704.80€
		Conseil Départemental	40 000.00€
		Auto-financement	161 750.56€
TOTAL	366 819.20 €		366 819.20€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme Logement et Aménagement – axe mobilité durable
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Séance du 14 Novembre 2024
Date de la Convocation
 08/11/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes
Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

18/11/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l’aménagement de l’espace public sur l’ilot Resistub-aménagement de la rue de l’Industrie dans le cadre du programme Logement et Aménagement – axe aménagement d’espaces publics du Conseil Départemental.

M. le Maire présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux d’aménagement	815 454.90€	Conseil Départemental : programme Logement et Aménagement – 4.90%	40 000.00€
		Conseil Départemental : amende de police – 1.32%	10 780.22€
		Agence de l’eau : travaux de renaturation (déconnexion des eaux pluviales) – 21.31%	173 786.40€
		Fonds Vert : Renaturation – 4.77%	38 882.76
		Auto-financement – 67.70%	552 005.52€
TOTAL	815 454.90€		815 454.90€

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 085-218502367-20241114-11_14_2024_05-DE

SLOW

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme Logement et Aménagement – axe espaces publics
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

A large, stylized blue ink signature, which appears to be 'Chantal Guerineau', is written across the page.

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 14 Novembre 2024

Date de la Convocation
08/11/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
18/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE : HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu le code général de la Fonction publique,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des assurances,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

M. le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Paraphe

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

➤ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

➤ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2026
- Régime du contrat : Capitalisation

M. le Maire propose ainsi à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la collectivité dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DONNE HABILITATION** au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité/établissement, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire (le Président) à signer tous documents relatifs à ce projet.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 14 Novembre 2024

Date de la Convocation
08/11/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

18/11/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.512-6 à L512-15 et L.512-28,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

M. le Maire rappelle que Mme NIAY Florence, agent en charge de l’entretien des bâtiments, effectue une partie de ses missions dans des bâtiments mise à disposition de la communauté de communes du Pays des Achards dans le cadre de leur compétence enfance-jeunesse, et la convention de mise à disposition arrive à échéance au 31 décembre 2024.

M. le Maire propose de renouveler la mise à disposition pour une durée d’un an.

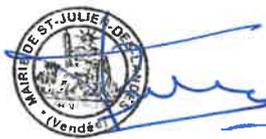
M. le Maire fait lecture de la convention de mise à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE :

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition entre la commune de Saint Julien des Landes et la communauté de communes du Pays des Achards
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 14 Novembre 2024

Date de la Convocation
08/11/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage

18/11/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT COMMUNAL DE MARTINET

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.512-6 à L512-15 et L.512-28,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Une convention en date du 22 février 2023 a été établie entre la commune de St Julien des Landes et la commune de Martinet pour définir les modalités de mise à disposition de Mme Lucie MORNET, agent communal de Martinet.

Mme Lucie MORNET est mise à disposition de la commune de St Julien des Landes pour des missions de « communication » à hauteur de 20%.

A ce jour, nous constatons que cette mise à disposition est trop importante par rapport à nos besoins.

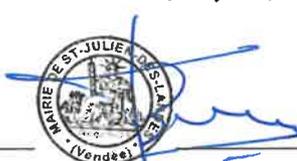
M. le Maire propose de modifier ce temps à 10%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE :

- **ACCEPTE** l’avenant n°1 à la convention de mise à disponibilité de Mme Lucie MORNET entre la commune de St Julien des Landes et la commune de Martinet,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s’afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 14 Novembre 2024

Date de la Convocation
08/11/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Votes

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Date d’Affichage

18/11/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

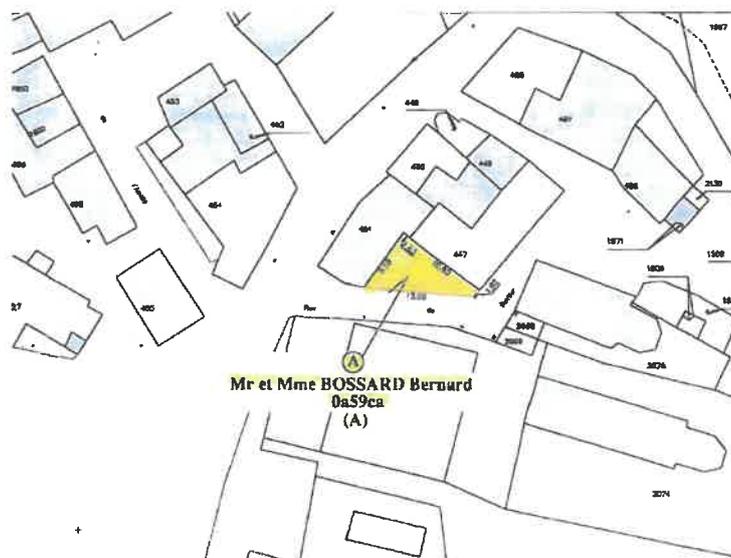
ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES ET MME SOPHIE ARTAUD

Annule et remplace les délibérations n°D2024_03_27_18 et D2024_04_25_08

M. le Maire informe que par délibération du 23 septembre 2010, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la demande d’acquisition de terrain à la Baudrière avec M. Bossard.



Une enquête publique pour déclassement du domaine public communal a été réalisée en avril 2011.

Paraphe

La procédure n'ayant pas été finalisée et M. Sophie ARTAUD (fille de M. BOSSARD et nouvelle propriétaire) souhaitant vendre leur parcelle cadastrée A n°451, M. le Maire propose au conseil municipal de constater le déclassement et de procéder à l'échange avec Mme Sophie ARTAUD.

De plus, M. le Maire rappelle au conseil municipal que les aménagements de trottoirs rue du Fief ont empiétés sur le domaine privé de Mme Sophie ARTAUD et qu'il convient de régulariser cette situation en achetant une bande de la parcelle AD n°8, AD n°9 et AD n°10.



M. le Maire propose de procéder à l'échange des parcelles à la Baudrière et à la rue du Fief.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de désaffecter une portion d'une voie communale en lieudit « La Baudrière » tel que le plan ci-dessus le propose,
- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal
- **APPROUVE** l'échange entre la commune de St Julien des Landes et la Mme Sophie ARTAUD d'une portion de voie communale au lieudit « La Baudrière » appartenant à la commune de St Julien des Landes et les parcelles AD n°8, AD n°9 et AD n°10 rue du Fief appartenant à Mme Sophie ARTAUD
- **PRECISE** que les frais de notaires sont à la charge de la commune.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU



Séance du 14 Novembre 2024

Date de la Convocation
08/11/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15

Votes
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Date d’Affichage
18/11/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : GILMAN Thierry

Mme Chantal GUERINEAU, adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : RAPPORT ANNUEL DE L’ELU MANDATAIRE AU SEIN DE LA SAPL AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE – EXERCICE 2023

En application de l’article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d’administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société.

S’agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d’administration, leur représentant au sein de l’assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production de ce rapport a pour objet de renforcer l’information et le contrôle de Conseil communautaire, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la collectivité.

M. le Maire présente le bilan de l’exercice écoulé et les perspectives de la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent, M. le Maire propose au conseil municipal de prendre acte du rapport de son représentant au sein de l’assemblée spéciale pour l’exercice 2023 joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 085-218502367-20241114-11_14_2024_10-DE

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- PREND acte du rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée – exercice 2023

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Chantal GUERINEAU

A large, stylized blue ink signature of Chantal Guérineau.